



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de l'Harmonie

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du conseil d'établissement de l'école de l'Harmonie (Saint-Édouard et Monseigneur-Robert), tenue le 30 septembre 2019, à 19 h 00, au 769, ave de l'Éducation, Québec, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

### PRÉSENTS :

AMYOT, Philippe	Représentant du personnel enseignant
BÉLAND, Véronique	Représentante des parents
CANTIN, Manon	Représentante des parents
COWAN GROULX, Mélissa	Représentante du service de garde
GIGUERE, Mélissa	Représentante du personnel enseignant (substitut)
JOLY, Andréanne	Représentante des parents
MORIN, Brigitte	Représentante du personnel enseignant
MORIN, Julie	Représentante des parents
OUATTARA, Barakatou	Représentant des parents
RIVIÈRE, Tiphonie	Représentante des parents
ROULON, Bruno	Représentant des parents
ST-PIERRE, Linda	Représentante du personnel de soutien
TALBOT, Sophie	Représentante du personnel professionnel
TREMBLAY, Nancy	Représentante du personnel enseignant

### PARTICIPANTES :

BOITEAU, Chantal	Directrice
GAGNÉ, Gina	Directrice adjointe
GOUPIL, Émilie	Directrice adjointe

### INVITÉ :

TURCOTTE, Clément	Commissaire
-------------------	-------------

### ABSENT(S) :

BALAM, Mete	Représentant des parents
ARSENAULT, Élizabeth	Représentante du service de garde

Madame Nadine Bernier agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté, la séance est ouverte à 19h00.



## Procès-verbal du **CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT** **École de l'Harmonie**

**CE-19-20-01**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Tiphonie Rivière et appuyé par monsieur Philippe Amyot, l'adoption de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 ;
4. Suivi au procès-verbal ;
5. Procédure d'élection au poste de présidence du conseil d'établissement ;
6. Élection au poste de présidence du conseil d'établissement ;
7. Désignation d'un (e) remplaçant (e) au poste de présidence ;
8. Adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement ;
9. Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'établissement ;
10. Approbation des sorties éducatives et campagnes de financement 19-20 ;
11. Approbation de la planification des contenus en éducation à la sexualité ;
12. Approbation de la planification des contenus d'orientation scolaire et professionnelle ;
13. Approbation des coûts chargés aux parents pour les programmes particuliers ;
14. Approbation du plan d'aménagement de la cour d'école de Monseigneur-Robert
15. Projet éducatif (étapes à venir) ;
16. Information du comité de parents ;
17. Communication de la présidence ;
18. Communication de la direction ;
19. Information des services de garde ;
20. Autres sujets :
  - 20.1. Présence du commissaire
  - 20.2. Communication aux parents
21. Levée de la séance.

**\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ\***

**CE-19/20-02**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Morin et appuyé par madame Brigitte Morin l'adoption du procès-verbal du 3 juin 2019.

**\*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ\***

### 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi au procès-verbal.



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de l'Harmonie

<b>CE-19/20-03</b>	<p>5. <u>PROCÉDURE D'ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</u></p> <p>Les membres de l'assemblée sont invités à se proposer ou à proposer d'autres membres pour occuper le poste de présidence du conseil d'établissement.</p>
<b>CE-19/20-04</b>	<p>6. <u>ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</u></p> <p>Madame Tiphonie Rivière est proposée par madame Julie Morin au poste de présidence. Comme personne d'autre ne se propose, madame Rivière est élue par acclamation au poste de présidence.</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ*</b></p>
<b>CE-19/20-05</b>	<p>7. <u>DÉSIGNATION D'UN (E) REMPLAÇANT (E) AU POSTE DE PRÉSIDENTE</u></p> <p>Madame Manon Cantin se propose au poste de remplaçante de la présidence. Comme personne d'autre ne se propose, madame Cantin est élue par acclamation.</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ*</b></p>
<b>CE-19/20-06</b>	<p>8. <u>ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE)</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Cowan Groulx et appuyé par madame Andréanne Joly, l'adoption des règles de régie interne.</p> <p style="text-align: right;"><b>*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*</b></p>
<b>CE-19/20-07</b>	<p>9. <u>ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Julie Morin et appuyé par madame Véronique Béland, l'adoption du calendrier des rencontres du conseil.</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ*</b></p>
<b>CE-19/20-07</b>	<p>10. <u>APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT 19/20</u></p> <p>Le document <i>Activités et sorties éducatives</i> est présenté au conseil d'établissement.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de l'Harmonie

	<p>Une précision est apportée quant à la mesure ministérielle de 30.00\$ par enfant pour permettre la réalisation de sorties éducatives se retrouvant dans le répertoire culturel.</p> <p>Lorsqu'une campagne de financement est offerte, les parents sont libres de refuser de participer. Les enseignants ne sont pas tenus d'obtenir la participation de tous les parents pour procéder au lancement d'une campagne de financement.</p> <p>Il est à noter que des propositions d'activités pourraient arriver en cours d'année. Elles seront soumises au conseil d'établissement en temps et lieu pour approbation.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Tremblay et appuyé par madame Sophie Talbot d'approuver les sorties éducatives et campagnes de financement 19-20</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<b>CE-19/20-08</b>	<p>11. <b><u>APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ</u></b></p> <p>La planification des contenus en éducation à la sexualité est présentée aux membres du conseil d'établissement.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Béland et appuyé par madame Manon Cantin l'approbation de la planification des contenus en éducation à la sexualité.</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<b>CE-19/20-09</b>	<p>12. <b><u>APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE</u></b></p> <p>La planification des contenus d'orientation scolaire et professionnelle pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle est présentée aux membres du conseil d'établissement.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Roulon et appuyé par madame Manon Cantin l'approbation de la planification des contenus d'orientation scolaire et professionnelle.</p> <p style="text-align: right;"><b>*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ*</b></p>
<b>CE-19/20-10</b>	<p>13. <b><u>APPROBATION DES COÛTS CHARGÉS AUX PARENTS POUR LES PROGRAMMES PARTICULIERS</u></b></p> <p>Les coûts des programmes particuliers pour l'année 19-20 qui ont été approuvés par les membres du conseil d'établissement en 2017-2018 sont présentés aux membres du conseil d'établissement soit :</p> <p>Concentration musique Éveil musical (1<sup>re</sup> année) 275.00\$, Concentration musique : 625.00\$ Programme primaire : Préscolaire : 465.00\$</p>

## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de l'Harmonie

Primaire : 515.00\$

Avec tous les changements apportés par le ministère concernant les frais chargés aux parents, les coûts pour les programmes particuliers seront finalement pour l'année 19-20 :

Concentration musique Éveil musical (1<sup>re</sup> année) : 250.00\$  
Concentration musique : 550.00\$  
Programme primaire Préscolaire : 390.00\$  
Primaire : 475.00\$

Pour l'année scolaire 20-21 (augmentation annuelle d'environ 2%-3% en fonction de l'augmentation salariale et des frais du BI)

Concentration musique Éveil musical (1<sup>re</sup> année) : 255.00\$  
Concentration musique : 565.00\$  
Programme primaire Préscolaire : 405.00\$  
Primaire : 490.00\$

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Cantin et appuyé par madame Véronique Béland l'approbation des coûts chargés aux parents pour les programmes particuliers.

**\*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ\***

**CE-19/20-11**

14. **APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DE MONSEIGNEUR-ROBERT**

Le plan d'aménagement de la cour d'école de Monseigneur-Robert est présenté aux membres du conseil d'établissement. Le coût prévu pour cette réalisation est d'environ 180 000\$ sur 2 ans. Une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation (environ 25%) peut être faite sous l'approbation du conseil d'établissement, et ce, pour chaque année.

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Cantin et appuyé par madame Mélissa Cowan Groulx l'approbation du projet d'aménagement de la cour d'école de Monseigneur-Robert.

**\*APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ\***

15. **PROJET ÉDUCATIF (ÉTAPES À VENIR)**

Un petit rappel pour mentionner que le projet éducatif a été adopté par les membres du conseil d'établissement en juin dernier. Il sera déposé sur le site internet de l'école sous peu.

Cette année les membres de l'équipe-école travailleront sur le plan de mise en œuvre du projet éducatif. Les membres du CE seront informés des développements.



## **Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT École de l'Harmonie**

### **16. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

La première rencontre aura lieu le 2 octobre 2019.

### **17. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune communication

### **18. COMMUNICATION DE LA DIRECTION**

Aucune communication

### **19. INFORMATION DES SERVICES DE GARDE**

Tout se passe bien dans les 2 services de garde de nos écoles. Les activités parascolaires fonctionnent avec succès.

### **20. AUTRES SUJETS**

#### 20.1 Présence du commissaire

Monsieur Turcotte demande la possibilité d'assister au conseil d'établissement sans droit de vote. Cela lui permet de connaître le pouls de l'école. Le CE accepte que le commissaire assiste aux réunions.

#### 20.2 Communications aux parents

Un parent demande si les moments de rencontres des parents et enseignants sont décidés en conseil d'établissement.

On invite les parents à communiquer avec l'enseignante de leur enfant pour toute question entre les moments de rencontres prévues.

### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Mélissa Cowan Groulx la levée de la séance à 20h55.

\_\_\_\_\_  
Madame Tiphany Rivière  
PRÉSIDENTE,

\_\_\_\_\_  
Madame Nadine Bernier  
SECRETARIAT,



*Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
École de l'Harmonie*